

PRIMATURE

**SERVICE D'INFORMATION
DU GOUVERNEMENT**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 05 avril 2020

Communiqué

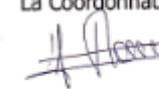
**Lutte contre la maladie à Coronavirus (COVID-19)
au Burkina Faso**

Le couvre-feu maintenu de 19 heures à 5 heures du matin

Dans le cadre des mesures prises contre la propagation de la maladie à Coronavirus au Burkina Faso, le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian **KABORE**, a pris un décret instituant un couvre-feu de dix-neuf (19) heures à cinq (05) heures du matin sur toute l'étendue du territoire national, le 21 mars 2020.

Par le présent communiqué, la population est informée que **l'heure du couvre-feu est maintenue de dix-neuf (19) heures à cinq (05) heures du matin sur toute l'étendue du territoire national jusqu'à nouvel ordre.**

La population est appelée au strict respect de cette mesure.

La Coordonnatrice


Mafarma SANOGO
Chevalier de l'ordre national